

Horticulture



GERANIUMS Thrips Pucerons

SURFINIAS

PLANTES A MASSIFS

GERANIUMS

Thrips

Le thrips reste faiblement présent dans les exploitations, aux stades larvaires et adultes. Seules quelques attaques avec symptômes de dépigmentation sur les feuilles ont été observées.



Thrips sur géranium et dépigmentation de la feuille (Photo Flhoreal)

Il faut cependant rester très vigilent car la remontée des températures risque d'entraîner le développement des populations présentes. Les acariens prédateurs, tels qu'Amblyseius cucumeris et Amblyseius swirskii, sont les ennemis naturels les plus employés

contre les thrips dans de nombreuses cultures légumières et florales. Dès l'apparition des foyers, il est nécessaire d'agir rapidement.





<u>Amblyseius cucumeris et Amblyseius swirskii observés en</u> <u>cultures</u> (Photo Flhoreal)

Pucerons

Très peu de pucerons ont été observés sur géraniums dans les serres et principalement sous forme d'individus isolés. L'attention reste de mise en fonction de l'évolution des conditions climatiques.



<u>Puceron observé en culture</u> (Photo Flhoreal)

SURFINIAS

Les cultures de surfinias, plantes sensibles aux ravageurs, sont très propres. Seul un observateur signale la présence de quelques thrips sur cette plante.

PLANTES A MASSIFS

La présence d'aleurodes est signalée par un observateur sur certaines plantes sensibles telles que les lantana, abutilon et thunbergia.



Aleurode sur lantana (Photo Flhoreal)

Bilan des cultures Etat sanitaire correct

Couple [plante/ravageur]		Risque
Geranium	Thrips	A surveiller
	Pucerons	A surveiller
Surfinia	Thrips	A surveiller
	Pucerons	A surveiller

Légende

Aucun risque	
Risque moyen à surveiller	
Risque important	

Bulletin rédigé par FLHOREAL en collaboration avec Arexhor Grand Est, et édité sous la responsabilité de la Chambre d'Agriculture d'Alsace. Ce bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles d'un réseau de parcelles suivies par ces partenaires : il donne une tendance de la situation sanitaire dans la région, mais celle-ci ne peut être transposée telle quelle à la parcelle. La Chambre Régionale d'Agriculture d'Alsace dégage donc toute responsabilité quant aux décisions prises par les agriculteurs pour la protection de leurs cultures.

Action pilotée par le ministère chargé de l'agriculture, avec l'appui financier de l'Office national de l'eau et des milieux aquatiques, par les crédits issus de la redevance pour pollutions diffuses attribués au financement du plan Ecophyto.